

(N^o 5.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1868-1869.

Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1869.

(Voir les n^{os} 102 et 143 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1869, est fixé à la somme de sept cent quatre-vingt-sept mille deux cents francs (787,200 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 19 novembre 1868.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) VANHUMBÉCK.*

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1869.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-valeurs sur la contribution foncière.	120,000	»	425,000
2	— — — personnelle	210,000	»	
3	— sur le droit de patente	64,000	»	
4	— sur les redevances des mines.	3,000	»	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques	25,000	»	
6	— — — des tabacs. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	3,000	»	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
7	<i>Contributions directes, douanes</i>	Restitutions de droits perçus abu- sivement, et remboursement du prix d'instruments, ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	80,000	»
8			<i>et accises.</i>	1,200
9	<i>Enregistrement et domaines.</i>	Restitutions de droits perçus abu- sivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistre- ment, de domaines, etc. — Rem- boursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	500,000	»
10			<i>Trésor public. — Remboursements divers.</i>	1,000
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		10,000	»
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS . . fr.		787,200	»	787,200